

Stagiaires IUFM
Formation, titularisation, mutation, carrière...
autant de sujets qui vous concernent !

Le SNES Versailles organise une réunion mutation et une journée de formation syndicale pour vous informer, vous former et répondre à vos questions.

Mercredi 29 novembre 2006, 16h30-18h30
Au siège du SNES Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 92112 Arcueil
Réunion mutation spéciale stagiaires IUFM
En présence de commissaires paritaires du SNES.

Mercredi 6 décembre 2006, 9h30-16H30
Au siège du SNES Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 92112 Arcueil
Journée de formation syndicale stagiaires IUFM : formation, mutation, carrière
Un temps fort pour vous informer sur vos droits, débattre sur les contenus de formation et l'avenir des IUFM, comprendre les mutations et leurs enjeux et confronter votre expérience à celle des autres stagiaires.

Pour assister à cette journée de formation syndicale, vous devez déposer au secrétariat de votre établissement scolaire ou de votre site de formation (suivant votre situation ce jour là), une demande d'autorisation d'absence au plus tard le 6 novembre 2006.

Assister à un stage fait partie de vos droits syndicaux. Venez nombreux !

Merci de nous informer de votre présence en envoyant un mail avec vos coordonnées, l'intitulé et la date du stage à stages@versailles.snes.edu

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

(A reproduire et à remettre au chef d'établissement au moins 1 mois à l'avance)

NOM, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M: (1)

Conformément aux dispositions de la loi n °84-16 du 11. 01.84 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé:

Le Mercredi 6 décembre 2006 pour participer a un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera

Il est organise par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IR.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Signature.

(1): Nom et fonction du Chef d'établissement ou du Directeur du site de formation.